## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Informations sur le produit**

| | |
|---|---|
| Nom commercial | THIOPHANATE-METHYL SC 450B G U-EU |
| Code du produit (UVP) | 05941407 |
| Utilisation | Fongicide |
| Société | Bayer S.A.S<br>Bayer CropScience<br>16, rue Jean Marie Leclair<br>69009 Lyon<br>France |
| Service responsable | E-mail : fds-france@bayercropscience.com |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +33(0)4.72.85.25.25 |
| Téléfax | +33(0)4.72.85.27.99 |
| Numéro INRS | +33(0)1.45.42.59.59 |

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Possibilité d'effets irréversibles.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique**

Suspension concentrée (SC)
Thiophanate-méthyl 450 g/l

**Composants dangereux**

| Nom Chimique | No.-CAS / No.-CE | Symbole(s) | Phrase(s) R | Concentration [%] |
|---|---|---|---|---|
| Thiophanate-méthyl | 23564-05-8<br>245-740-7 | Xn, N | R20, R43, R50/53, R68 | 38,10 |
| Sel de sodium d'un produit de condensation aromatique sulfoné, en solution aqueuse | | | R52/53 | > 1,00 - < 25,00 |

Le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

**Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation**
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau**
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Ingestion**
Rincer la bouche. Garder la personne au calme. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

**Avis aux médecins**

**Symptômes**
Local:, Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses., Sensibilisation

**Symptômes**
Systémique :, Convulsions, apathie

**Risques**
Bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de cholinestérase.
NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

**Traitement**
Traitement local :
Traitement initial : symptomatique.

**Traitement**
Traitement systémique :
Traitement initial : symptomatique.
Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.
Il n'existe pas d'antidote spécifique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyen d'extinction approprié**
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**
Jet d'eau à grand débit

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**
En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**
Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.
Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles**

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage**

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

**Conseils supplémentaires**

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.
Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Éviter une exposition directe au soleil.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température -10 °C

Matériau approprié

PEhd (polyéthylène haute densité)

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

| | |
|---|---|
| Protection respiratoire | Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.<br>Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires. |
| Protection des mains | Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes. |
| Protection des yeux | Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5). |
| Protection de la peau et du corps | Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3.<br>Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. |

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect**

| | |
|---|---|
| Forme | liquide, suspension |
| Couleur | beige |

**Données de sécurité**

| | |
|---|---|
| pH | <= 7,0 à 100 % (20 °C) |
| Densité | env. 1,181 g/cm3 à 20 °C |
| Solubilité dans l'eau | miscible |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| Conditions à éviter | Températures extrêmes et lumière du soleil directe. |

| | |
|---|---|
| Réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.<br>Stable dans les conditions recommandées de stockage. |

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | DL50 (rat) > 2.000 mg/kg |
| Toxicité aiguë par pénétration cutanée | DL50 (rat) > 2.000 mg/kg |
| Irritation de la peau | Pas d'irritation de la peau. (lapin) |
| Irritation des yeux | Pas d'irritation des yeux. (lapin) |
| Sensibilisation | sensibilisant (cochon d'Inde) |

Information supplémentaire
Les données ci-dessus ont été calculées selon les modalités fixées par la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Effets écotoxicologiques**

| | |
|---|---|
| Toxicité pour le poisson | CL50 (Salmo spec.) 1,07 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>La valeur fournie concerne la matière active technique thiophanate-méthyl. |
| Toxicité pour les daphnies | CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 5,4 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>La valeur fournie concerne la matière active technique thiophanate-méthyl. |
| Toxicité pour les algues | CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)) 0,8 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>La valeur fournie concerne la matière active technique thiophanate-méthyl. |

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Produit**
Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**
Récipients à rincer 3 fois.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**ADR/RID/ADNR**

| | |
|---|---|
| Numéro ONU | **3082** |
| Etiquettes | 9 |
| Groupe d'emballage | III |
| Code danger | 90 |
| Description des marchandises | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (THIOPHANATE-MÉTHYL EN SOLUTION) |

**IMDG**

| | |
|---|---|
| Numéro ONU | **3082** |
| Etiquettes | 9 |
| Groupe d'emballage | III |
| No EMS | F-A , S-F |
| Polluant marin | Polluant marin |
| Description des marchandises | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (THIOPHANATE-METHYL SOLUTION) |

**IATA**

| | |
|---|---|
| Numéro ONU | **3082** |
| Etiquettes | 9 |
| Groupe d'emballage | III |
| Description des marchandises | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (THIOPHANATE-METHYL SOLUTION ) |

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses)et à ses amendements.**

Classification:
Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
- Thiophanate-méthyl

Symbole(s)

| | |
|---|---|
| Xn | Nocif |
| N | Dangereux pour l'environnement |

Phrase(s) R

| | |
|---|---|
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R68 | Possibilité d'effets irréversibles. |

Phrase(s) S

| | |
|---|---|
| S24 | Éviter le contact avec la peau. |
| S35 | Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. |
| S37 | Porter des gants appropriés. |
| S57 | Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. |

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Prévention médicale

Art. R. 231-56 à R. 231-56-11: Règles particulières de prévention du risque cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

## 16. AUTRES DONNÉES

**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

| | |
|---|---|
| R20 | Nocif par inhalation. |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R68 | Possibilité d'effets irréversibles. |

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.